

QUE FAIRE APRÈS

LA 5° DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL



QUE FAIRE APRÈS

LA 5° DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, mars 2025 La version mise à jour de la brochure peut être consultée sur http://www.edulink.lu/ljqd

Rédaction: Service de l'enseignement secondaire

Service de la formation professionnelle Service presse et communication

ISBN: 978-2-49673-368-6

Layout: Service presse et communication

www.men.lu

N.B. : Pour faciliter la lecture, les noms des métiers et professions sont présentés sous la forme masculine générique. Ils se réfèrent à tous les genres.



Chères élèves, chers élèves,

Vous voici arrivés à un moment clé de votre scolarité. Au cours des années précédentes, vous avez suivi une formation générale ; vous avez pu prendre conscience de vos forces et de vos faiblesses, ainsi que de vos préférences pour certaines disciplines. Maintenant, c'est à vous de vous engager et de prendre une décision concernant la suite de votre parcours.

Nos écoles offrent de multiples voies de formation après les classes inférieures du lycée. Afin de vous aider à bien vous orienter, la brochure que vous tenez entre vos mains vous fournit des informations essentielles sur les différents types d'enseignement, les divisions, les sections et les formations professionnelles que les élèves peuvent rejoindre après la 5° de l'enseignement secondaire général. Elle indique aussi les disciplines dans lesquelles il vous faudra concentrer vos efforts pour rejoindre la formation de votre choix.

N'hésitez pas à demander conseil à vos enseignants, au Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) ou à la cellule d'orientation et d'intégration scolaires de votre lycée et à vos parents. Je vous souhaite entière satisfaction et pleine réussite. Chers parents,

Il vous importe que votre enfant s'oriente vers une formation qui l'épanouisse et lui ouvre des perspectives dans sa future vie professionnelle.

Ce guide vous est également destiné afin que vous puissiez l'accompagner et le conseiller au mieux alors qu'il doit choisir sa voie de formation. Vous pourrez aussi l'encourager à persévérer dans les disciplines donnant accès à la formation qui l'attire le plus.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

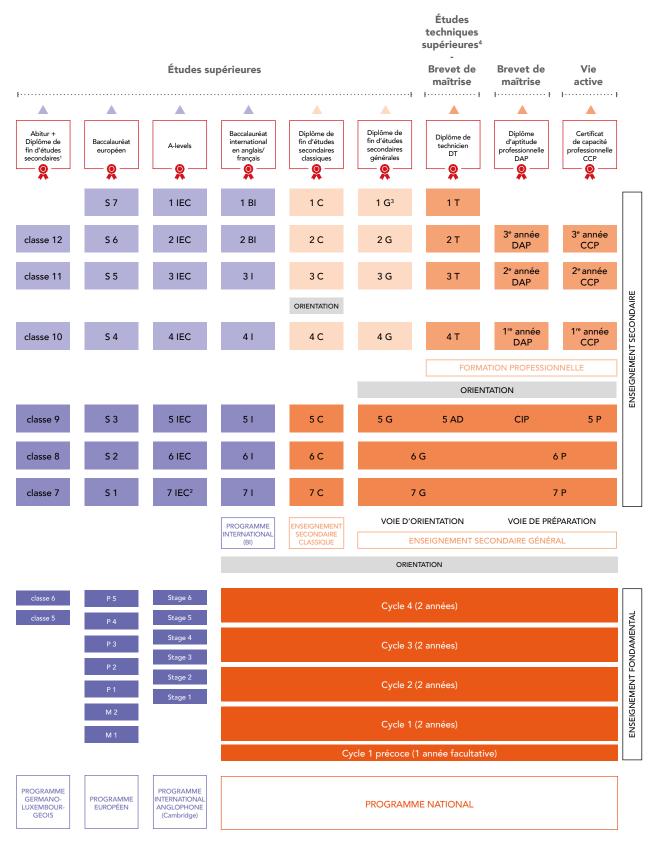
QUE FAIRE APRÈS LA 5° DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL



LE STOTEINE SCOLAIRE I OBLIC EONEINDOONGEOIS 2024 - 2025	
I. LA DÉCISION DE PROMOTION	11
1. INTRODUCTION	12
2. LES MODULES DANS LA VOIE DE PRÉPARATION (5P)	12
3. PROMOTION EN CLASSE DE 5P	13
4. LES NIVEAUX DE COMPÉTENCE DANS LA VOIE D'ORIENTATION (5AD, 5G)	14
5. PROMOTION EN CLASSE DE 5AD	15
6. PROMOTION EN CLASSE DE 5G	16
7. LA DÉCISION DE PROMOTION : RÉCAPITULATIF	20
II. L'INSCRIPTION APRÈS LA 5°	21
1. INTRODUCTION	22
2. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE 4G OU 4C	22
3. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	23
4. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN, GERMANO-	
LUXEMBOURGEOIS, INTERNATIONAL ANGLOPHONE (CAMBRIDGE) OU INTERNATIONAL	24
5. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE D'INITIATION PROFESSIONNELLE (CIP)	24

III. LES DIFFÉRENTS ENSEIGNEMENTS	25
1.LA FORMATION PROFESSIONNELLE	27
2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	37
3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE	46
4. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL	48
5. L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN PUBLIC	49
6. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL ANGLOPHONE (CAMBRIDGE)	50
7. L'ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS	51
IV. LES AIDES ET CONSEILS	53
1. LE CENTRE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (CEPAS)	54
2. LE DÉPARTEMENT ÉDUCATIF ET PSYCHOSOCIAL	55
3. LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES ÉLÈVES (DPE)	56
4. LES ANTENNES LOCALES DU SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE	57
5. LE SERVICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE L'ADMINISTRATION DE L'EMP (ADEM-OP)	
6. LA MAISON DE L'ORIENTATION (MO)	58
V. LES LYCÉES ET INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	61

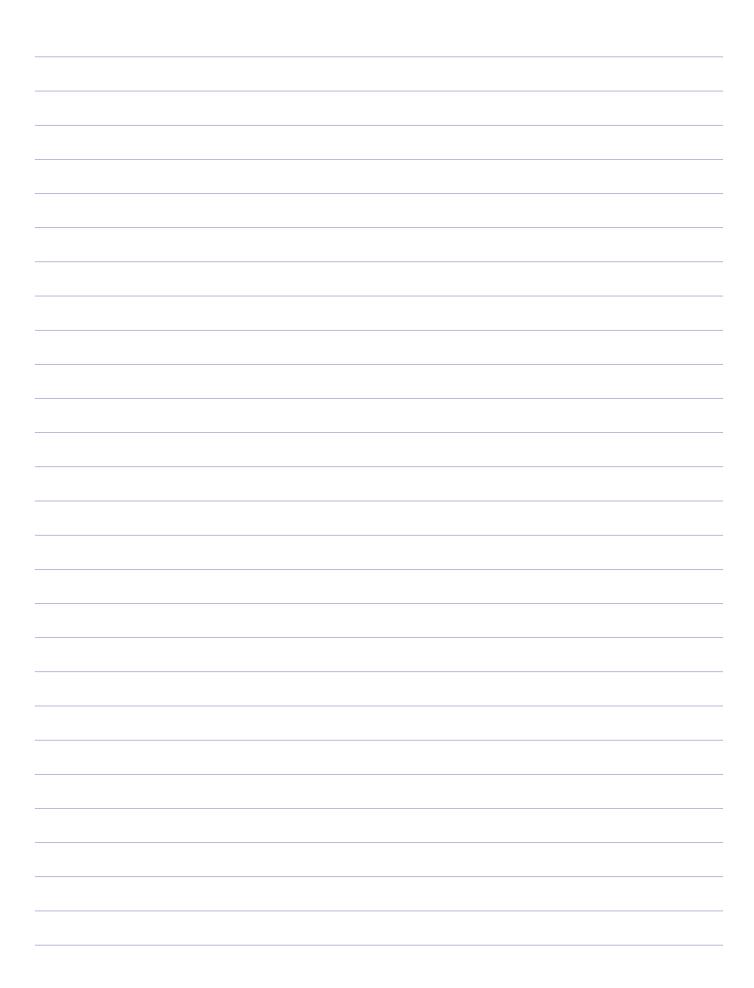
LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS 2024 - 2025



¹ diplôme de fin d'études secondaires classiques et diplôme de fin d'études secondaires générales. ³ S'y ajoute l'année terminale (1SGED) à la section de la formation de l'éducateur.

² International English Classes ⁴ via modules préparatoires

L'école luxembourgeoise propose également aux adultes un diplôme d'accès aux études supérieures (DAES), équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.



I. LA DÉCISION DE PROMOTION



1. INTRODUCTION

Au cours de l'année scolaire, les élèves doivent décider dans quelle formation ils veulent continuer leurs études, que ce soit aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général, secondaire classique, germano-luxembourgeois, européen, international anglophone (Cambridge), international ou dans la formation professionnelle.

À la fin de l'année scolaire, le conseil de classe indique les sections des classes supérieures ou les formations professionnelles auxquelles l'élève est admissible. Cette décision se fonde sur son profil individuel (résultats scolaires, résultats aux épreuves standardisées, projet d'avenir, attitude face au travail, ...), mais aussi sur les exigences de la formation envisagée.

L'élève doit s'inscrire lui-même à la formation choisie pour la prochaine année scolaire. Cela signifie que l'élève doit prendre l'initiative de s'inscrire à la formation de son choix pour l'année scolaire à venir. Il doit suivre une procédure spécifique pour compléter cette inscription, qui n'est pas faite de manière automatique. Il est donc important de s'assurer de respecter les délais et de suivre les étapes nécessaires pour garantir son inscription à la formation souhaitée.

2. LES MODULES DANS LA VOIE DE PRÉPARATION (5P)

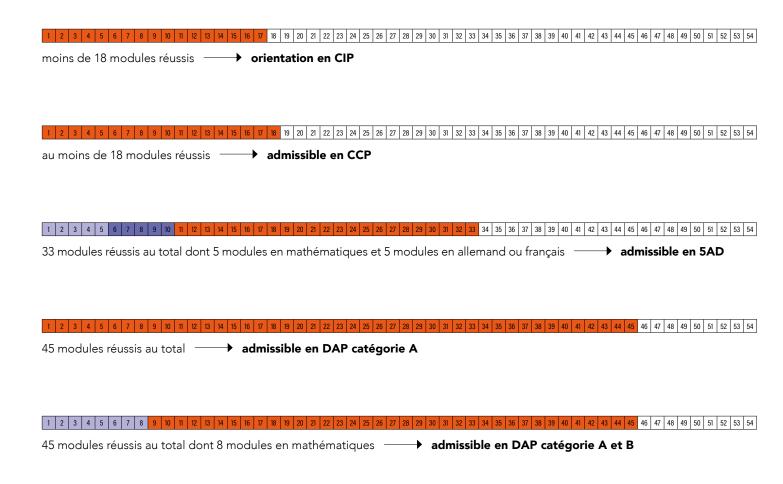
Dans les classes de la voie de préparation, l'allemand, le français, les mathématiques, la culture générale, les options et les cours en atelier ainsi que l'éducation physique et sportive sont enseignés par modules. Chaque discipline compte neuf modules pour les trois années d'enseignement.



3. PROMOTION EN CLASSE DE 5P

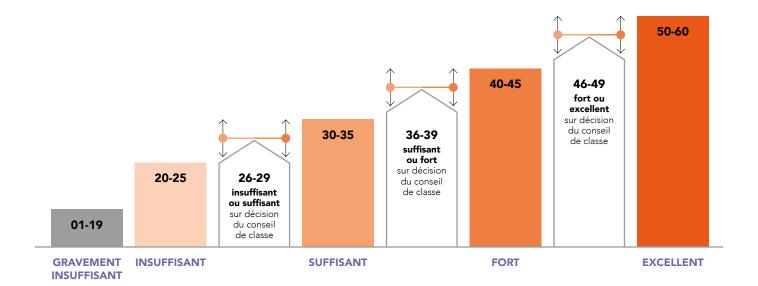
La promotion de la classe de 5e de la voie de préparation est faite en fonction du nombre de modules acquis sur les 54 modules au programme:

- 1. L'élève mineur qui a réussi moins de 18 modules est orienté vers une classe d'initiation professionnelle (CIP).
- 2. L'élève qui réussit au moins 18 modules, est admissible en formation professionnelle CCP.
- 3. L'élève qui réussit la classe de 5P avec au moins 33 modules, dont cinq en mathématiques et cinq en allemand ou français, est admissible en classe de 5AD.
- 4. L'élève qui réussit la classe de 5P avec 45 modules, est admissible en formation professionnelle DAP catégorie A.
- 5. L'élève qui réussit la classe de 5P avec 45 modules, dont huit modules en mathématiques, est admissible en formation professionnelle DAP catégories A et B.



4. LES NIVEAUX DE COMPÉTENCE DANS LA VOIE D'ORIENTATION (5AD, 5G)

Dans les classes de la voie d'orientation, la valeur des notes est reliée à des niveaux de compétence spécifiques. Les notes suivantes sont reliées à des niveaux de compétence fixes :



• 50 - 60 : niveau d'excellence

• 40 - 45 : niveau fort

• 30 - 35 : niveau suffisant

• 20 - 25 : niveau insuffisant

• 01 - 19 : niveau gravement insuffisant

Les notes intermédiaires (26-29, 36-39 et 46-49) se situent dans des couloirs indiquant un niveau de compétence intermédiaire. Elles représentent des socles soit légèrement dépassés, soit atteints sous réserve. Dans ces cas, le conseil de classe décide en fin d'année si la performance de l'élève le situe au niveau de compétence inférieur ou supérieur. Pour ce faire, il prend en considération la motivation de l'élève et son attitude face au travail.

Par exemple, un élève a une note de 27 points, ce qui correspond soit au niveau insuffisant soit au niveau suffisant : c'est donc le conseil de classe qui va décider si l'élève se verra attribuer le niveau suffisant ou insuffisant.

Les niveaux de compétence sont arrêtés en fin d'année.

5. PROMOTION EN CLASSE DE 5AD

La promotion de la classe de 5AD est faite en fonction des notes dans les sept disciplines :

- 1. moyenne pondérée allemand/luxembourgeois et français;
- 2. mathématiques;
- 3. sciences naturelles;
- 4. sciences sociales;
- 5. éducation technologique : informatique et dessin technique;
- 6. options et ateliers;
- 7. moyenne pondérée des autres disciplines du volet « expression, orientation et promotion des talents ».

L'élève réussit la classe de 5AD si le nombre de ses notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion est inférieur ou égal à deux.

Il est alors admissible aux classes de la formation professionnelle visant le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Pour l'accès à des classes précises, des conditions supplémentaires doivent être remplies (voir pages 28 à 32).

Si l'élève vise une formation professionnnelle exigeant un niveau fort en mathématiques, il peut demander à redoubler la classe de 5AD ou poursuivre en classe d'initiation professionnelle (CIP). Le redoublement peut offrir l'opportunité de renforcer ses compétences en mathématiques et dans d'autres matières, tandis que la CIP permet un suivi plus spécifique et souvent plus intensif dans les domaines professionnels tout en travaillant sur les bases nécessaires. Il est important que l'élève et ses enseignants prennent cette décision en fonction des objectifs et des besoins scolaires.



6. PROMOTION EN CLASSE DE 5G

La décision de promotion est prise par le conseil de classe en fin d'année. Elle se fonde sur les notes annuelles et les niveaux de compétence.

6.1. LA RÉUSSITE DE LA CLASSE DE 5G

En classe de 5G, il existe deux niveaux de réussite :

- la réussite au niveau globalement de base,
- la réussite au niveau globalement avancé.

Le niveau de réussite détermine dans quelle voie l'élève peut poursuivre ses études.

La promotion en classe de 5G se base sur les notes dans sept disciplines :

- 1. allemand;
- 2. anglais;
- 3. français;
- 4. mathématiques;
- 5. SCIEN: sciences naturelles et informatique;
- 6. SCSOC : sciences sociales (histoire et géographie) ;
- 7. moyenne pondérée du volet « expression, orientation et promotion des talents ».

On parle de « disciplines de promotion ».

Dans les disciplines du volet « langues et mathématiques », l'élève est inscrit soit dans un cours avancé, soit dans un cours de base, ce qui a également un impact sur le niveau de réussite que l'élève peut atteindre.

Volets	Disciplines	
	Allemand	cours avancé
	Allemand	cours de base
	Anglais	cours avancé
Langues et	Arigiais	cours de base
mathématiques	Eroposia	cours avancé
	Français	cours de base
	Mathámaticus	cours avancé
	Mathématiques	cours de base

6.2. LA RÉUSSITE DE LA CLASSE DE 5G AU NIVEAU GLOBALEMENT AVANCÉ

Pour réussir la classe de 5G au niveau globalement avancé, il ne faut avoir aucune note annuelle gravement insuffisante dans les sept disciplines de promotion et remplir **une** des conditions suivantes :

- être inscrit dans deux cours avancés au moins, dont un au moins doit être l'allemand ou le français et n'avoir obtenu aucune note annuelle insuffisante dans les sept disciplines de promotion ;
- ou être inscrit dans trois cours avancés et obtenir au plus une note annuelle insuffisante dans les sept disciplines de promotion ;
- ou être inscrit dans quatre cours avancés et obtenir au plus deux notes annuelles insuffisantes dans les sept disciplines de promotion.



Volets	Disciplines	CAS 1	CAS 2	CAS 3
	Allemand		2 /	,
Langues et	Anglais	2 cours avancés dont l'allemand	3 cours avancés	4 cours avancés
mathématiques	Français	ou le français		
	Mathématiques			
Sciences naturelles	SCIEN	+	+	+
et sociales	SCSOC			
	Éducation physique	aucune note annuelle	1 note annuelle insuffisante au	2 notes annuelles insuffisantes au
Expression,	Éducation artistique	insuffisante dans les disciplines de promotion	plus dans les disciplines	plus dans les disciplines
orientation et promotion des	Éducation musicale		de promotion	de promotion
talents	Options et ateliers			
	Vie et société			

Remarques:

La note « d'expression, orientation et promotion des talents » est composée de la moyenne pondérée des 5 disciplines. Le conseil de classe est autorisé à faire avancer l'élève, même si les résultats de celui-ci ne satisfont pas strictement aux critères de promotion.

La réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé donne un accès aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général (voir pages 41 à 49) et sous certaines conditions aux classes supérieures de l'enseignement secondaire classique (voir pages 46 à 47). Pour l'accès à des classes précises, des conditions supplémentaires doivent être remplies.

Il faut au minimum 2 cours avancés pour réussir au niveau globalement avancé.

6.3. LA RÉUSSITE DE LA CLASSE DE 5G AU NIVEAU GLOBALEMENT DE BASE

L'élève inscrit dans **quatre cours de base**, avec au maximum deux notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion, réussit la classe de 5G au niveau globalement de base.

Pour décider de la réussite de la classe de 5G au niveau globalement de base pour l'élève inscrit dans un ou **plusieurs cours avancés**, les niveaux insuffisants atteints dans un cours avancé sont convertis en niveaux suffisants dans un cours de base.

En d'autres termes, si un élève obtient une note insuffisante dans un cours avancé, cette note pourra être traitée comme une note suffisante pour un cours de base.

Cette conversion suit la règle suivante :

« le niveau monte d'un cran en convertissant du cours avancé vers le cours de base »

Note	Cours avancé Niveau de compétence		Cours de base Niveau de compétence
50 - 60	excellent		
46 - 49	fort ou excellent sur décision du conseil de classe		
40 - 45	fort	\rightarrow	excellent
36 - 39	suffisant ou fort sur décision du conseil de classe		fort ou excellent sur décision du conseil de classe
30 - 35	suffisant	\rightarrow	fort
26 - 29	insuffisant ou suffisant sur décision du conseil de classe		suffisant ou fort sur décision du conseil de classe
20 - 25	insuffisant	\rightarrow	suffisant
01 - 19	gravement insuffisant	\rightarrow	insuffisant
			gravement insuffisant

La conversion n'a de sens que si le niveau atteint dans le cours avancé est insuffisant. Si après conversion, le nombre de notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion est supérieur à deux, l'élève échoue. Si le nombre de notes insuffisantes dans les sept disciplines de promotion est au maximum de deux, l'élève réussit la 5G au niveau globalement de base.

La réussite de la classe de 5G au niveau globalement de base donne un accès aux classes de la formation professionnelle visant le diplôme de technicien (DT) et visant le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Pour l'accès à des classes DT et DAP précises, des conditions supplémentaires doivent être remplies (voir pages 30-38).

L'élève échoue en classe de 5G s'il ne réussit pas au moins au niveau globalement de base. Dans ce cas, le conseil de classe peut décider la réussite d'une classe de 5e d'adaptation (5AD) s'il estime que cette décision correspond aux résultats scolaires et aux capacités de l'élève.

Maximum 2 notes annuelles insuffisantes = réussite au niveau globalement de base

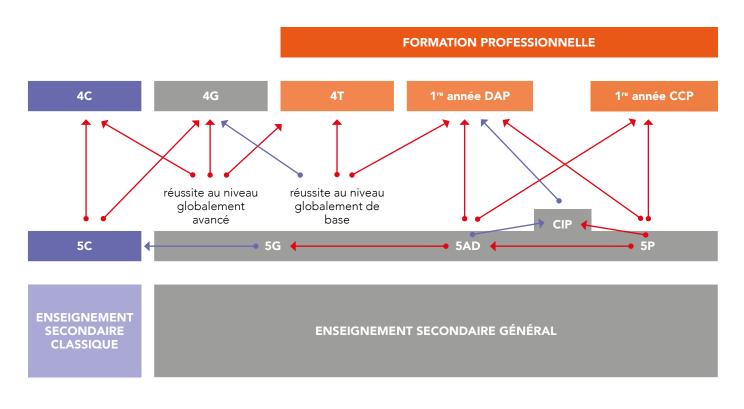
CRITÈRES DE RÉUSSITE EN 5G : RÉCAPITULATIF

cours	notes insuffisantes				
avancés	0	1	2	3	4
4	globalement avancé	globalement avancé (si pas de note < 20 pts)	globalement avancé (si pas de note < 20 pts)	globalement de base* ou échec	globalement de base* ou échec
3	globalement avancé	globalement avancé (si pas de note < 20 pts)	globalement de base	globalement de base* ou échec	globalement de base* ou échec
2	globalement avancé	globalement de base	globalement de base	globalement de base* ou échec	globalement de base* ou échec
1	globalement de base	globalement de base	globalement de base	globalement de base* ou échec	échec
0	globalement de base	globalement de base	globalement de base	échec	échec

^{*} la note insuffisante dans un cours avancé est convertie en note suffisante dans un cours de base, une note < 20 pts dans un cours avancé reste une note insuffisante, même après conversion.

- **Ex. 1 :** Je suis inscrit dans 3 cours avancés et j'ai 3 notes insuffisantes. Si les 3 notes insuffisantes se présentent dans les cours avancés, je peux les convertir en notes de cours de base et réussir mon année. Si les 3 notes insuffisantes sont en SCIEN, SCSOC et dans le cours de base, j'échoue.
- **Ex. 2 :** Je suis inscrit dans un cours avancé et j'ai 3 notes insuffisantes, dont une dans le cours avancé. Je peux convertir la note du cours avancé en note de cours de base et ainsi réussir mon année. Mais si aucune des 3 notes insuffisantes ne se situe dans un cours avancé, j'échoue.

7. LA DÉCISION DE PROMOTION : RÉCAPITULATIF



admission directe selon les critères

sur décision du conseil de classe

C : classique
G : général

T : diplôme de technicien

DAP : diplôme d'aptitude professionnelle
CCP : certificat de capacité professionnelle
CIP : classe d'initiation professionnelle
5P : classe de 5e de la voie de préparation

5AD : classe de 5e adaptation





1. INTRODUCTION

L'élève doit s'inscrire lui-même à la formation choisies pour la prochaine année scolaire. Cela signifie que l'élève doit prendre l'initiative et suivre une procédure spécifique pour compléter cette inscription, qui n'est pas faite de manière automatique. Il est donc important de s'assurer de respecter les délais et de suivre les étapes nécessaires pour garantir son inscription à la formation souhaitée.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes : l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix. Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès de la cellule d'orientation et d'intégration scolaires (COI), du Service psychosocial et d'accompagnement scolaires (SePAS) de son lycée ou auprès de la Maison de l'orientation ou sur le site www.orientation.lu.

2. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE 4G OU 4C

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe de 4G de l'enseignement secondaire général ou de 4C de l'enseignement secondaire classique, doit s'inscrire auprès du lycée de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet.

L'élève doit fournir les documents suivants :

- une fiche d'inscription qu'il doit retirer au secrétariat du lycée choisi ;
- les bulletins de la classe de 5G ;
- l'avis d'orientation.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes : l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix. Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès de la cellule d'orientation et d'intégration scolaires (COI), du Service psychosocial et d'accompagnement scolaires (SePAS) de son lycée ou auprès de la Maison de l'orientation ou sur le site www.orientation.lu.



3. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Classe de 4e technicien DT ou de 1e année de formation DAP, à plein temps au lycée

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe de la formation professionnelle à plein temps au lycée, doit s'inscripte auprès du lycée de son choix lors des journées d'inscription.

Ces journées sont organisées vers le 15 juillet.

L'élève doit fournir les documents suivants :

- une fiche d'inscription qu'il doit retirer au secrétariat du lycée choisi ;
- les bulletins de la classe de 5e ;
- l'avis d'orientation.

Le guichet « Formations et Métiers » à la Maison de l'orientation informe sur les possibilités d'apprentissage ainsi que sur leurs modalités. Le guichet est ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h-17h sans rendez-vous et jeudi de 8h à 17h sur rendez-vous.

L'ADEM-OP dispose de trois antennes à Luxembourg (Maison de l'orientation), Esch-Belval et Diekirch. Infos: adem.public. lu/fr/orientationprofessionnelle.html

Les Antennes locales pour jeunes (ALJ) du Service national de la jeunesse sont présentes dans toutes les régions du pays.

Infos: hey.snj.lu/

Chaque lycée dispose d'une cellule d'orientation et d'intégration scolaires et d'un Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS). Même s'il reste dans son lycée, il doit absolument s'inscrire en juillet. Même dans le cas d'un travail de vacances ou d'un travail de révision, l'inscription en juillet est indispensable.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes : l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix.

Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès de la cellule d'orientation et d'intégration scolaires (COI), du Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) de son lycée ou auprès de la Maison de l'orientation ou sur le site www.orientation.lu.

1^{re} année de formation DAP ou CCP en régime concomitant (sous contrat d'apprentissage)

Un grand nombre de formations professionnelles sont proposées en régime concomitant, c.à.d. qu'une partie de l'enseignement professionnel a lieu en organisme de formation (avec contrat d'apprentissage), l'autre partie dans un lycée. L'élève qui a pris la décision d'effectuer une formation professionnelle chez un patron sous contrat d'apprentissage doit :

- 1. s'inscrire auprès du Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP) et du lycée offrant la formation envisagée ;
- 2. chercher un patron formateur par sa propre initiative, avec l'aide des offres de l'ADEM-OP ou le soutien l'un accompagnement d'une Antenne locale pour jeunes (ALJ) du Service national de la jeunesse.
- 3. se présenter à l'ADEM-OP qui lui remet les documents en vue de la conclusion du contrat d'apprentissage.

Il peut au préalable,

- s'informer au sujet des postes d'apprentissage, de la situation sur le marché de l'emploi, etc. auprès de l'ADEM-OP, du SePAS ou de la cellule d'orientation et d'intégration scolaires de son lycée, ou d'une antenne ALJ.
- demander un entretien d'orientation à l'ADEM-OP s'il n'a pas encore décidé quel métier ou quelle profession apprendre. Ce service lui fournit des informations sur les entreprises à la recherche d'un apprenti.

4. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN, GERMANO-LUXEMBOURGEOIS, INTERNATIONAL ANGLOPHONE (CAMBRIDGE) OU INTERNATIONAL

La procédure d'inscription en classe de S4 de l'enseignement secondaire européen ou en classe 10 de l'enseignement germano-luxembourgeois est identique à celle en classes de 4G ou 4C.

L'inscription en classe de 4IGCSE de l'enseignement international anglophone (Cambridge) se fait en ligne via le site www.lml.lu au cours du 2e trimestre et au plus tard pendant les journées d'inscription nationales.

La procédure d'inscription en classe de 4I de l'enseignement international est identique à celle en classes de 4G ou 4C. L'élève doit en plus passer un ou plusieurs tests d'admission.

5. INSCRIPTION DANS UNE CLASSE D'INITIATION PROFESSIONNELLE (CIP)

Les classes d'initiation professionnelle accueillent les élèves :

- qui n'ont pas réussi 18 modules en classe de 5P;
- qui ont réussi entre 25 et 33 modules et veulent accéder à une classe de 5AD;
- qui ont réussi une classe de 5AD, mais veulent une meilleure décision de promotion ;
- qui ont quitté prématurément l'école, afin qu'ils réintègrent le système d'éducation et de formation.

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe CIP, doit s'inscrire auprès du lycée de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet. L'élève doit fournir les documents suivants :

- une fiche d'inscription qu'il recevra au secrétariat du lycée choisi;
- les bulletins de la classe de 5P ou de 5AD ;
- l'avis d'orientation.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes et l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix.

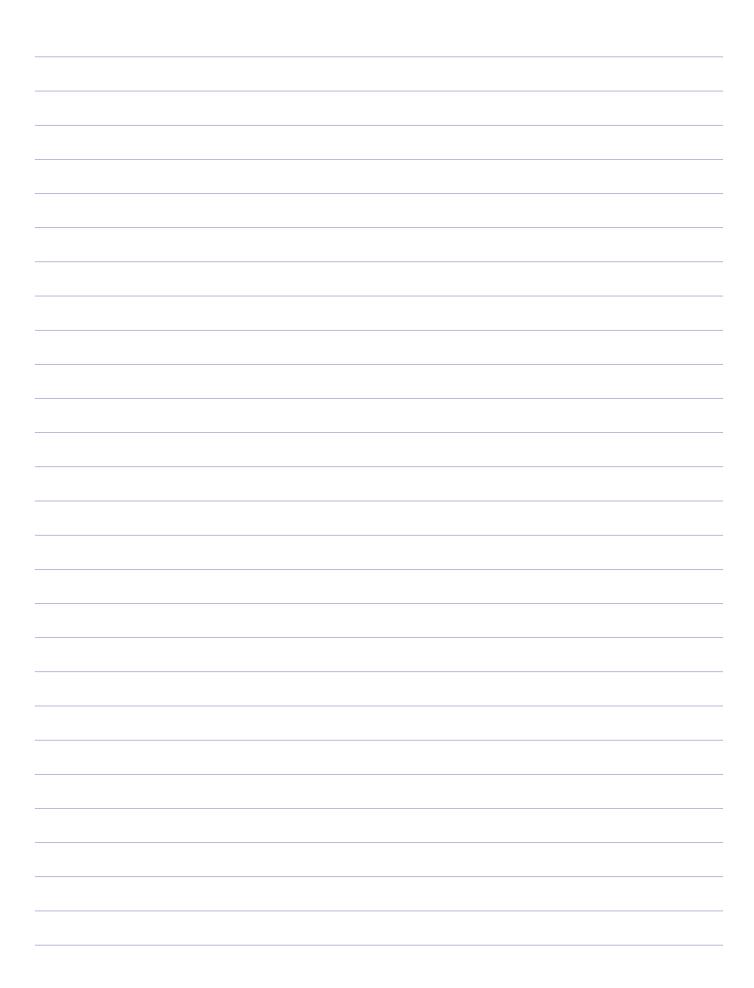
Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès de la cellule d'orientation et d'intégration scolaires (COI), du Service psycho-social et d'accompagnement

scolaires (SePAS) de son lycée ou auprès de la Maison de l'orientation ou sur le site www.orientation.lu.

Même s'il reste dans son lycée, l'élève doit absolument s'inscrire.







1.LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle repose essentiellement sur trois axes :

- l'approche par compétences : la formation professionnelle est fondée sur le développement des compétences, qui sont définies comme un ensemble organisé de connaissances (savoirs), d'aptitudes (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) qu'il faut posséder pour exercer une profession ou un métier.
- le **système modulaire** : chaque formation professionnelle est structurée en différentes unités capitalisables (qualifications partielles). Ces unités sont subdivisées en modules qui mènent à une ou plusieurs compétences d'un métier ou d'une profession. L'organisation modulaire permet d'établir des liens et des passerelles entre les différentes formations.
- le partenariat établi entre la formation en milieu scolaire et la formation en milieu professionnel aboutit à une meilleure adaptation aux exigences des situations professionnelles réelles.

La formation professionnelle porte sur plus de 140 formations, réparties sur trois niveaux :

- la formation menant au certificat de capacité professionnelle (CCP), d'une durée normale de trois ans: elle se déroule surtout en milieu professionnel et s'adresse à des élèves qui n'ont pas accès aux formations de DAP ou de DT;
- la formation menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), d'une durée normale de trois ans: elle peut être offerte soit en régime plein temps avec des stages, soit en régime concomitant avec un contrat d'apprentissage. Il existe trois catégories de DAP: A, B et C avec différentes conditions d'admission.
- la formation menant au **diplôme de technicien (DT)**, d'une durée normale de quatre ans à caractère technique et orientée vers la pratique professionnelle ; des modules supplémentaires sont prévus pour les élèves qui veulent accéder aux études supérieures.

Ainsi, les formations sont organisées sous différents régimes qui rapprochent les élèves du monde professionnel :

- en **régime concomitant**, une partie de l'enseignement professionnel a lieu en organisme de formation (avec contrat d'apprentissage), l'autre partie (un à trois jours par semaine) dans un lycée ;
- en **régime mixte**, l'apprenti fréquente les classes professionnelles d'un lycée à plein temps pendant une année et il accomplit le reste de sa formation en régime concomitant ;
- en **régime à plein temps**, la formation se fait dans un lycée avec des périodes de stages avec une durée totale d'au moins 12 semaines (avec contrat de stage).

CLÉS DE LECTURE DES TABLEAUX QUI SUIVENT

Les tableaux informent sur les conditions d'admission, c'est-à-dire les classes et modules qu'il faut avoir réussi pour accéder à la formation désirée. Ils mentionnent aussi si les formations sont organisées sous forme d'apprentissage en entreprise ou à plein temps au lycée, ainsi que les langues d'enseignement.

Les intitulés des formations sont repris par ordre alphabétique. Pour faciliter la lecture, les noms des métiers et professions sont présentés sous la forme masculine générique. Ils se réfèrent à tous les genres.

Certificat de capacité professionnelle CCP



3° année CCP

2º année

1^{re} année CCP

* Aide-ménagère
Assistant
d'accompagnement
au quotidien
Commis de vente
Cordonnierréparateur
Cuisinier
Serveur de restaurant

Légende:

DDD trois années en régime concomitant (au lycée et en entreprise)
DDD deux années en régime concomitant
Remarque: toutes les formations CCP sont, en ce qui concerne la formation en milieu scolaire, bilingues: certains cours sont donnés en français, d'autres en allemand.

1.1. LE CCP: CERTIFICAT DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE

Conditions d'admission	 avoir 15 ans au moins au 1er septembre de l'année en cours avoir réussi au moins 18 modules sur 54 en classe de 5P ou avoir fréquenté une classe d'initiation professionnelle (CIP)
Formation	 formation qui permet d'acquérir les compétences professionnelles et sociales de base; formation en entreprise avec un ou deux jours par semaine au lycée (modules d'enseignement professionnel en ateliers scolaires et modules d'enseignement général)
Débouchés	 vie active accès à la formation menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)

FORMATIONS, TYPES DE RÉGIME PAR ANNÉE (PLEIN TEMPS, CONCOMITANT)

FORMATION	RÉGIME
Aide-ménagère	$\triangleright \triangleright$
Assistant d'accompagnement au quotidien	$\triangleright \triangleright$
Assistant en mécanique automobile	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Assistant fleuriste	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Assistant horticulteur en production	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Assistant pépiniériste - paysagiste	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Boucher - charcutier	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Boulanger - pâtissier	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Carreleur	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Coiffeur	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Commis de vente	$\triangleright \triangleright$
Cordonnier-réparateur	$\triangleright \triangleright$
Couvreur	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Cuisinier	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Débosseleur de véhicules automoteurs	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Électricien	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Installateur chauffage - sanitaire	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Maçon	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Marbrier - tailleur de pierres	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Mécanicien de cycles	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Ouvrier agricole	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Parqueteur	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Pâtissier - chocolatier - confiseur - glacier	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Peintre - décorateur	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Peintre de véhicules automoteurs	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Plafonneur - façadier	$\triangleright \triangleright \triangleright$
Serveur de restaurant	$\triangleright \triangleright$

1.2. LE DAP : DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Diplôme d'aptitude professionnelle DAP



4° année DAP*

3° année DAP

2° année DAP

1^{re} année DAP

Conditions d'admission	 avoir réussi une classe de 5AD ou une classe de 5P avec au moins 45 modules réussis sur 54 (accès au DAP catégorie A) avoir réussi une classe de 5AD avec niveau fort en mathématiques ou une classe de 5P avec au moins 45 modules réussis, dont huit modules au moins en mathématiques (DAP catégories A, B) avoir réussi une 5G (DAP catégories A, B et C) décrocher un contrat d'apprentissage (si nécessaire)
Formation	 formation préparant à la vie active formation de trois ans en alternance au lycée et en entreprise formatrice (sauf exceptions)
Débouchés	 possibilité de poursuivre les études en vue d'obtenir le diplôme de technicien (DT) possibilité de poursuivre les études en vue d'obtenir le brevet de maîtrise dans les secteurs de l'artisanat et de créer sa propre entreprise, former des apprentis ou accéder à des postes à responsabilité possibilité d'accéder à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, sous réserve d'avoir réussi les modules

préparatoires après l'obtention du DAP



^{*} prothésiste dentaire

DAP CATÉGORIE A

CONDITIONS D'ADMISSION				
5G	5AD	5P		
au niveau globalement de base ou globalement avancé		avec 45 modules		
admission directe	admission directe	admission directe		

FORMATION	RÉGIME	LANGUE D'ENSEIGNEMENT	
Division de l'apprentissage agricole			
Agriculteur	>>>	DE	
Fleuriste		DE	
Floriculteur		DE	
Maraîcher		DE	
Opérateur de la forêt et de l'environnement	>>>	DE	
Pépiniériste - paysagiste	▶▷▷	DE	
Division de l'apprentissage artisanal			
Boucher - charcutier	▶▷▷	DE / FR	
Boulanger - pâtissier	▶▷▷	DE / FR	
Carreleur	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Carrossier	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Charpentier	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Coiffeur	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Couvreur	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Débosseleur de véhicules automoteurs	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Esthéticien	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Ferblantier - zingueur	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Installateur chauffage-sanitaire	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Instructeur de natation	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Instructeur de la conduite automobile	 ▷▷ être âgé de 20 ans et en possession du permis de conduire B depuis 2 ans / examen auprès du ministère de la Mobilité et des Travaux publics - département des transports (MMTP) 	DE	
Maçon	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Magasinier du secteur automobile	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Marbrier - tailleur de pierres	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Mécatronicien de cycles	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Parqueteur	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Pâtissier - chocolatier - confiseur - glacier	▶▷▷	DE / FR	
Peintre de véhicules automoteurs	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	

Peintre - décorateur	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Plafonneur - façadier	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Relieur	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Tatoueur	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Traiteur	ightharpoons	DE / FR	
Vendeur en boucherie	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Vendeur technique en optique	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Division de l'apprentissage commercial			
Conseiller en vente	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Décorateur	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Vendeur - retouche	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Division de l'apprentissage hôtelier et touristiqu	e		
Cuisinier		DE FR : uniquement en régime concomitant	
Hôtelier Restaurateur	formation réservée aux titulaires d'un DAP Restaurateur	DE	
Restaurateur	>>>	DE / FR/ EN	
Serveur de restaurant	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales			
Agent socio-pédagogique	>>>	DE / FR	
Agent d'inclusion	ightharpoons	DE / FR	

Légende :

▶▶▶ 3 années à plein temps au lycée avec des stages en entreprise

ightharpoonup igh

 $\triangleright \triangleright \triangleright$ 3 années en régime concomitant

▷▷ 2 années en régime concomitant



DAP CATÉGORIE B

CONDITIONS D'ADMISSION			
5G 5AD 5P			
au niveau globalement de base ou globalement avancé		avec 45 modules	
admission directe	mathématiques niveau fort	dont 8 modules en mathématiques	

FORMATION	RÉGIME	LANGUE D'ENSEIGNEMENT		
Division de l'apprentissage artisanal				
Électricien	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR		
Mécanicien de mécanique générale	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR		
Mécatronicien agri-génie civil	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE		
Mécatronicien d'autos et de motos	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR		
Mécatronicien de véhicules utilitaires	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR		
Mécatronicien en technique de réfrigération	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE		
Menuisier		DE / FR		
Opticien	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE		
Prothésiste dentaire		DE		
Serrurier	ightharpoons	DE / FR		
Division de l'apprentissage artisanal				
Constructeur métallique	>>>	DE		
Dessinateur en bâtiment	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE		
Mécanicien de méchanique général	$\triangleright \triangleright \triangleright$	FR		
Mécanicien d'usinage		DE / FR / EN		
Mécanicien industriel et de maintenance		DE / FR		
Menuisier - ébéniste	>>>	DE		
Smart materials	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE		

Légende :

▶▶▶ 3 années à plein temps au lycée avec des stages en entreprise

⊳⊳ 3 années en régime concomitant

ightharpoonup
igh

DAP CATÉGORIE C

CONDITIONS D'ADMISSION			
5G	5AD	5P	
au niveau globalement de base ou globalement avancé			
admission directe	pas d'admissibilité	pas d'admissibilité	

FORMATION	RÉGIME	LANGUE D'ENSEIGNEMENT	
Division de l'apprentissage commercial			
Agent administratif et commercial	▶▷▷	DE / FR / EN	
Agent de voyages	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Assistant en pharmacie	▶▷▷	DE	
Gestionnaire qualifié en logistique	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Division de l'apprentissage industriel			
Électro-Technologies		DE / FR / EN	
Informaticien qualifié	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE	
Mécatronicien	$\triangleright \triangleright \triangleright$	DE / FR	
Division de l'apprentissage industriel			
Aide-soignant	►►► les candidats doivent se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences	DE / FR	

Légende :

- ▶▶▶ 3 années à plein temps au lycée avec des stages en entreprise
- ⊳⊳ 3 années en régime concomitant
- ▶ \triangleright \triangleright 1 $^{\text{re}}$ année plein temps / 2 années en régime concomitant
- pas d'admissibilté

1.3. DT : DIPLÔME DE TECHNICIEN



Conditions d'admission	 avoir réussi une classe de 5G au niveau globalement avancé ou globalement de base et conditions supplémentaires qui varient en fonction de la formation choisie.
Formation	 formation polyvalente axée sur l'entrée dans la vie active, préparation à des postes à responsabilités; profil de compétences approfondies et diversifiées, culture générale; cycle de quatre ans (en général), à plein temps au lycée avec des stages en entreprise ou en régime concomitant au lycée et en entreprise (contrat d'apprentissage).
Débouchés	 vie active possibilité de poursuivre les études en vue d'obtenir un brevet de maîtrise dans les secteurs de l'artisanat possibilité d'accéder à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, sous réserve d'avoir réussi les modules préparatoires organisés pendant la formation ou après l'obtention du diplôme, en présentiel ou en blended learning (partiellement en ligne).

Il existe de nombreuses **passerelles** entre les DAP et les DT, qui sont précisées par règlement grand-ducal. Vous pouvez vous informer auprès de la Maison d'orientation.

CONDITIONS D'ADMISSION			
5G	5AD	5P	
au niveau globalement avancé ou globalement de base			
et conditions ci-dessous	pas d'admissibilté	pas d'admissibilté	

FORMATION	CONDITIONS D'ADMISSION	RÉGIME	LANGUE D'ENSEIGNEMENT	
Division administrative et com	Division administrative et commerciale			
Administration et commerce	français : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort et allemand ou anglais : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort	▶▶ ▶ / ▶▶▷▷	DE / FR	
Division agricole				
Agriculture	globalement avancé	>>>	DE	
Environnement naturel	ou globalement de base avec le niveau fort en sciences naturelles	>>>	DE	
Division artistique				
Design 3D	L'élève doit faire preuve de compétences	>>>	DE	
Graphisme	artistiques ; le ministre fixe les modalités	>>>	DE	
Image	pour évaluer ces compétences.	>>>	DE	
Division électrotechnique				
Smart technologies	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort après deux ans plein temps à l'école, voie de spécialisation	▶▶▶ / ▶▶ ▷	DE / FR / EN	
Division génie civil	Division génie civil			
Génie civil	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort	>>>	DE	
Division hôtelière et touristiqu	ue			
Hôtellerie et management	pour deux des trois langues (allemand,	>>>	DE	
Tourisme et communication	anglais ou français) : au cours avancé le niveau suffisant ou au cours de base le niveau fort	>>>	DE	
Division informatique				
Informatique	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort	>>>	DE / EN	
Division mécanique				
Mécanique générale	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort	>>>	DE / EN	
Mécatronique d'automobile	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort	>>>	DE	
Division en équipement du bâtiment				
Smart buildings & energies	mathématiques : cours avancé niveau suffisant ou cours de base niveau fort	>>>	DE	

1.4. DT : DIPLÔME DE TECHNICIEN SUR DEUX ANS

Une série de diplômes de technicien sont uniquement accessibles avec un diplôme ou une formation préalable.

DT SUR DEUX ANS

FORMATION	CONDITIONS D'ADMISSION	RÉGIME	LANGUE D'ENSEIGNEMENT
Commerce électronique	avoir réussi les 2 premières années de la formation du DT en administration et commerce ou un DAP d'agent administratif et commercial	>>	DE / FR
Entrepreneur maraîcher	avoir réussi un DAP de maraîcher	$\triangleright \triangleright$	DE
Technicien horticole en paysagisme	avoir réussi un DAP de pépiniériste- paysagiste ou un DAP de floriculteur	$\triangleright \triangleright$	DE
Logistique	avoir réussi les 2 premières années de la formation du DT en administration et commerce ou avoir réussi un DAP de gestionnaire qualifié en logistique	$\triangleright \triangleright$	DE / FR
Mécatronique	avoir réussi les 2 premières années de la formation du DT en smart technologies ou en mécanique générale, la classe de 3° de la section ingénierie de l'enseignement secondaire général ou un DAP de mécatronicien ou de mécanicien industriel et de maintenance,	$\triangleright \triangleright$	DE / FR
Mécanicien d'avion - cat.B.	détenir un DT ou DAP dans les domaines de la mécanique ou de l'électrotechnique et avoir une connaissance suffisante de l'anglais (niveau B1)	$\triangleright \triangleright$	EN
Mécatronicien agri-génie civil	avoir réussi un DAP de mécatronicien, de mécanicien de mécanique générale ou de magasinier du secteur automobile	$\triangleright \triangleright$	DE
Mobilité électrique	avoir réussi les 2 premières années de formation du DT mécatronique d'automobile ou un DAP de mécatronicien d'autos et de motos	$\triangleright \triangleright$	DE
Vente et gestion	avoir réussi un DAP de conseiller en vente, d'agent administratif et commercial, de vendeur en boucherie, de vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie ou de vendeur-retouches ou avoir réussi les deux premières années de la formation de technicien en administration et commerce	$\triangleright \triangleright$	DE

Légende :

▶▶▶ 4 années à plein temps au lycée avec des stages en entreprise

▶▶⊳⊳ 2 années à plein temps au lycée / 2 années en régime concomitant

▶▶▶ 3 années à plein temps au lycée / 4e année en régime concomitant

 $\blacktriangleright \blacktriangleright$ 2 années à plein temps au lycée $\triangleright \triangleright$ 2 années en régime concomitant

2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire général (ESG) sont réparties sur cinq divisions dont chacune offre différentes sections. L'accès à la plupart des sections se base sur un double critère.

En cas de réussite de la classe de 3G (cinq années d'enseignement secondaire), un certificat intermédiaire est délivré à l'élève. Après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires, une entrée dans la vie active ou un accès à des études supérieures est possible.

Diplôme de fin d'études secondaires générales

1G

2G

3G

4G

• formation générale solide

- formation technique, théorique et pratique poussée
- cycle de quatre ans, plein temps au lycée, cinq ans pour la formation de l'éducateur de la division des professions de santé et des professions sociales
- entrée dans la vie professionnelle ou poursuite d'études universitaires



Formation



2.1. LA DIVISION TECHNIQUE GÉNÉRALE

1GSE	1GIG	1GIN	1GA3D	1GSN	1GT2S	1G3S
2GSE	2GIG	2GIN	2GA3D	2GSN	2GT2S	2G3S
Section sciences environn- ementales	environn- Section Section Section informatique		Section architecture, design et développement durable	Section sciences naturelles	Section technologies, sport et santé	Section sciences naturelles, informatiques et mathématiques
3GIG			3GA3D	3GSN	3GT2S	3G3S
4GIG			4GA3D	4GSN	4GT2S	4G3S
Section ingénierie			Section architecture, design et développement durable	Section sciences naturelles	Section technologies, sport et santé	Section sciences naturelles, informatiques et mathématiques

Conditions d'admission en 4GIG	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : en mathématiques : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort et en informatique : une note annuelle imputée au niveau suffisant
Conditions d'admission en 4GA3D, 4GSN et 4GT2S	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : en mathématiques au cours avancés et en sciences naturelles : une note annuelle imputée au niveau fort dans l'une des deux disciplines et une note imputée au niveau suffisant dans l'autre
Conditions d'admission en 4G3S	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : en mathématiques : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort et en sciences naturelles : au moins le niveau suffisant
	La section sciences environnementales prépare à la vie professionnelle autant qu'aux études supérieures ou universitaires dans le développement durable et plus généralement dans les domaines de l'environnement, de l'écologie, des écotechnologies, de la mobilité durable, de l'économie circulaire ainsi que des énergies renouvelables. La section ingénierie prépare à des études supérieures scientifiques, d'ingénieur, universitaires et d'autres professions dans le secteur technique et des sciences exactes. Elle prépare également aux carrières moyennes technicocommerciales. Des qualifications diverses s'ouvrent aux élèves, telles qu'architecte, chimiste, physicien, ingénieur, instituteur, professeur, officier de carrière, chercheur, informaticien hautement qualifié.
Formations	La section informatique prépare à des études supérieures respectivement universitaires et ceci principalement dans les domaines liés à l'informatique et aux mathématiques, mais également aux sciences de l'ingénierie et sciences exactes. La section architecture, design et développement durable prépare aux études supérieures en génie civil, en environnement et développement durable. Des qualifications diverses s'ouvrent aux élèves, telles qu'architecte,
et débouchés	architecte d'intérieur, urbaniste, paysagiste ou ingénieur en génie civil. La section sciences naturelles prépare à la vie professionnelle et aux études supérieures ou universitaires notamment dans les domaines de la biologie, de la physique, de la chimie, de la géographie, de l'environnement et de l'écologie, des biotechnologies, de la bioéthique et de la production d'énergies renouvelables à l'aide de processus durables.
	La section technologies, sport et santé prépare à la vie professionelle et aux études supérieures ou universitaires principalement dans les domaines des technologies du sport, des technologies de la santé, des métiers du sport et des métiers de la santé.
	La section sciences naturelles, sciences informatiques et sciences mathématiques prépare à la vie professionnelle et aux études supérieures ou universitaires dans tous les domaines scientifiques, notamment dans les domaines de la biologie, de la médecine, de la bio-informatique, des biotechnologies, de la robotique médicale, de la chimie, de la physique, des mathématiques, de l'informatique, de la pharmacie

2.2. LA DIVISION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

1GCG	1GCC	1GCF	1GMM	1GDL	1GAE	
2GCG	2GCC	2GCF	2GMM	2GDL	2GAE	
Section gestion	Section communication et organisation	Section finance	Section marketing, médias et communication	Section data literacy	Section affaires économiques	
3GCM						
4GCM						
Section administrative et commerciale						

Conditions d'admission	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : • en français : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort et • en allemand ou en anglais : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau fort				
	En classe de 4GCM et 3GCM, l'élève bénéficie d'une formation générale, économique et administrative. Après la classe de 3GCM, l'élève a le choix entre la section gestion et la section communication et organisation pour la poursuite de ses études.				
	La section gestion (GCG) est axée sur la comptabilité et l'analyse économique et financière. Les connaissances informatiques et mathématiques sont appliquées à la gestion d'entreprise.				
	La section communication et organisation (GCC) est axée sur l'enseignement pratique et théorique de disciplines à caractère administratif, commercial et organisationnel.				
Formation	La section finance (GCF) est axée sur l'enseignement de disciplines à caractère économique et plus particulièrement financier, avec référence au contexte spécifique luxembourgeois.				
	La section marketing, médias et communication (GMM) est axée su l'enseignement des disciplines afférentes aux domaines du marketing, des médias et de la communication ainsi que sur l'économie politique.				
	La section data literacy (GDL) offre une spécialisation dans le domaine de l'analyse des données et ouvre la voie vers une carrière de « data scientist ».				
	La section affaires économiques (GAE) permet d'approfondir les connaissances en économie, comptabilité, marketing et entrepreneuriat.				
Débouchés	Les diplômes de fin d'études secondaires obtenus dans ces spécialisations ouvrent les portes aux études supérieures dans les domaines suivants : l'économie, les finances, le droit, la comptabilité, la communication, les médias et l'analyse des données. Un travail dans le domaine administratif et de gestion auprès d'entreprises privées ou auprès de l'État constitue une autre option.				

2.3. DIVISION ARTISTIQUE

Section production musicale
4GPM
3GPM
2GPM
1GPM

Conditions d'admission en 4GACV	 Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : faire preuve de compétences artistiques, lesquelles sont évaluées sur base d'un dossier artistique personnel et lors d'une épreuve. La section arts et communication visuelle est uniquement offerte au Luxembourg par le Lycée des Arts et Métiers. Un dossier d'admission est à envoyer au début du 3e trimestre scolaire. Voir les détails du dossier à présenter et de l'épreuve à passer, ainsi que les dates associées sur le site internet du lycée (www.artsetmetiers.lu).
Conditions d'admission en 4GPM	 Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : en sciences naturelles et en sciences sociales : une note annuelle imputée au niveau fort dans l'une des deux disciplines et une note imputée au niveau suffisant dans l'autre. La section production musicale est uniquement offerte au Luxembourg par le Lycée/International School Michel Lucius. Des connaissances musicales préalables ne sont pas requises.
Formation	La section arts et communication visuelle est une formation générale et professionnelle de quatre ans. Les cours comprennent des cours théoriques et pratiques transmettant une bonne culture générale ainsi qu'un large aperçu des disciplines spécialisées des domaines de l'art et de la communication visuelle, telles qu'histoire de l'art, dessin à main levée, théorie de la couleur, techniques d'impression et peinture, langage plastique bidimensionnel, communication graphique et infographique, langage des médias, volume et conception 3D.
	La section production musicale offre aux élèves de nombreuses opportunités de développer leurs compétences musicales, mais aussi leurs compétences transversales, essentielles pour réussir dans le monde du travaill. Les élèves découvrent comment enregistrer de la musique, mixer des concerts en live et apprennent à connaître les diverses institutions, professions et informations importantes des secteurs de la musique et de la culture ainsi que les bases de la théorie musicale et leur application en pratique.
Débouchés	La section arts et communication s'adresse aux jeunes qui veulent poursuivre leurs études supérieures dans les domaines de l'art et de la communication visuelle, afin d'apporter créativité et innovation dans tous les domaines nécessitant le savoir-faire artistique.
	La section production musicale initie les élèves au secteur de l'industrie musicale. Les élèves disposeront à la fin de leur parcours des éléments clés permettant d'intégrer des formations supplémentaires ou un emploi dans ce domaine.

2.4. DIVISION HÔTELIÈRE ET TOURISTIQUE

1GGH
2GGH
3GGH
4GGH
Section gestion de l'hospitalité

Conditions d'admission	Réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : • en anglais : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau suffisant et • en allemand ou en français : au cours avancé une note annuelle imputée au niveau suffisant				
Formation	La section gestion de l'hospitalité vise l'acquisition de savoirs et savoir-faire liés à la gestion de la restauration, de l'hébergement et des voyages en alternant l'étude des bases théoriques du métier avec l'immersion en situation professionnelle aussi bien au lycée que dans le monde professionnel. L'enseignement concerne les matières relevant de la technologie des métiers de l'hospitalité et du commerce ainsi que les langues et la culture générale. Compétences acquises lors des études : esprit d'équipe et sens de l'autonomie, attention du détail et vue d'ensemble, attitude ouverte				
Débouchés	confiance en soi et sens des responsabilités. La section permet d'acquérir le diplôme de fin d'études secondaires qui donne accès aux études supérieures tout en préparant au métier de gestionnaire en hospitalité. Elle prépare à la vie citoyenne et professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme.				

2.5. DIVISION DES PROFESSIONS DE SANTÉ ET DES PROFESSIONS SOCIALES

Section sciences de la santé	Section des professions de santé et professions sociales	Section sciences sociales		
4GSH	4GPS	4GSO		
3GSH	3GPS	3GSO		
Section sciences de la santé	Section de la formation de l'infirmier	Section de la formation de l'éducateur	Section sciences sociales	
2GSH	2GSI	2GED	2GSO	
1GSH	1GSI	1GED	1GSO	
	B1SI	année terminale 1SGED		
	B2SI			

Conditions d'admission en 4GSH	Réussite de la classe de 5 G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : en mathématiques au cours avancé et sciences naturelles : une note annuelle imputée au niveau fort dans l'une des deux disciplines et une note imputée au niveau suffisant dans l'autre.				
Conditions d'admission en 4GPS ou 4GSO	Réussite de la classe de 5 G au niveau globalement avancé avec comme conditions supplémentaires : • en sciences naturelles et en sciences sociales : une note annuelle imputée au niveau fort dans l'une des deux disciplines et unwe note imputée au niveau suffisant dans l'autre				
	Les candidats à la section sciences de la santé (GSH) doivent introduire une demande de pré- inscription entre début avril et mi-juin à l'École nationale de santé du Luxembourg (ENSA). Pour être admis en section 2GSH, la réussite d'une 3GPS, 3GSN ou encore 3GIG est obligatoire.				
Conditions d'admission en	Les candidats à la section de l'infirmier (GSI) doivent introduire une demande de pré-inscription entre début avril et mi-juin à l'École nationale de santé du Luxembourg (ENSA). Pour être admis en 2GSI, la réussite d'une 3GPS, respectivement 3GSN est obligatoire. En plus, les candidats doivent avoir réussi la branche langue française au niveau avancé ou au niveau de base avec une moyenne de > 40 points.				
2GSH, 2GSI, 2GED, 2GSO	Pour les candidats aux sections GSI ou GSH provenant d'une classe de 3G d'une autre section ou d'une classe de 3C, l'admission se fait sur dossier. Voir les détails du dossier à rendre et les dates de soumission sur le site Internet de l'École nationale de santé du Luxembourg (www.ensa.lu).				
	Les candidats à la section de la formation de l'éducateur (GED) doivent introduire une demande de candidature au Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) ou au Lycée Bel-Val (LBV).				
	Voir les détails du dossier à rendre et les dates de soumission sur les sites Internet des lycées (www.ltpes.lu; www.lbv.lu).				



Les classes de 4GPS et 3GPS et celles de 4GSO et 3GSO comprennent une formation générale, une préformation théorique aux professions de santé et sociales.

La section sciences de la santé (GSH) permet une spécialisation en biologie humaine, sciences médicales ainsi que physique et chimie médicale. À l'élève ayant réussi la classe de 1GSH est délivré un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès aux études supérieures.

La section de la formation de l'infirmier (GSI) comprend deux années dans l'enseignement secondaire général. À l'élève ayant réussi la classe de 1GSI est délivré un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès au BTS de l'infirmier (B1SI, B2SI) et aux études supérieures. Les élèves peuvent également continuer leurs études à l'École nationale de santé du Luxembourg (ENSA) dans la formation de sage-femme ou d'assistant technique médicale en radiologie d'une durée de trois ans.

La section de la formation de l'éducateur (GED) comprend deux années dans l'enseignement secondaire général (2GED, 1GED) et une année terminale (1SGED). À l'élève ayant réussi la classe de 1GED est délivré un diplôme de fin d'études secondaires. Le diplôme d'État de l'éducateur diplômé est obtenu après une année terminale (1SGED).

La section sciences sociales (GSO) mène au diplôme de fin d'études secondaires générales et donne accès aux études supérieures. Elle oriente principalement vers les études supérieures dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Formations et débouchés

2.6. LES CONDITIONS D'ADMISSION EN 4G

Remarques:

- L'élève qui a réussi la classe de 5C de l'enseignement secondaire classique (ESC) a accès à toutes les classes de 4G.
- L'élève qui, en classe de 5C de l'ESC, a obtenu une note annuelle d'au moins 26 points en langues et une note suffisante en mathématiques, a accès à la division technique générale de l'enseignement secondaire général (ESG).
- L'élève qui, en classe de 5C de l'ESC, a obtenu une note annuelle d'au moins
 26 points en mathématiques et une moyenne des notes annuelles en langues suffisante, a accès à la division administrative et commerciale de l'ESG.
- L'élève qui, en classe de 5C de l'ESC, a obtenu des notes d'au moins 26 points en langues et en mathématiques a accès à toutes les autres divisions de l'ESG.
- Le conseil de classe peut décider que l'élève est admissible à une classe de 4G, même si les résultats ne satisfont pas aux critères précités.

	Conditions d'admission en 4G					
Formation	5G réussie au niveau globalement avancé et conditions ci-dessous					
Division technique générale						
Section ingénierie	4GIG	mathématiques : cours avancé niveau fort et informatique : niveau suffisant				
Section sciences naturelles	4GSN	mathématiques : cours avancé niveau fort et sciences naturelles : niveau suffisant	ou	mathématiques : cours avancé niveau suffisant et sciences naturelles : niveau fort		
Section architecture, design et développement durable	4GA3D	mathématiques : cours avancé niveau fort et sciences naturelles : niveau suffisant		mathématiques : cours avancé niveau suffisant et sciences naturelles : niveau fort		
Section technologies, sport et santé	4GT2S	mathématiques: cours avancé niveau fort et sciences naturelles: niveau suffisant	ou	mathématiques: cours avancé niveau suffisant et sciences naturelles: niveau fort		
Section scienes naturelles, informatiques et mathématiques et mathématiques aufort et sciences nature suffisant				t et sciences naturelles: niveau		
Division administrative	e et comn	nerciale				
Section administrative et commerciale	4GCM	français : cours avancé niveau fort et allemand ou anglais : cours avancé niveau fort				
Division artistique						
Section arts et communication visuelle	4GACV	faire preuve de compétences artis apprécié par un jury	tiques	, admission sur dossier artistique		
Section production musicale	4GPM	sciences naturelles : niveau fort et sciences sociales : niveau suffisant	ou	sciences naturelles : niveau suffisant et sciences sociales : niveau fort		
Division hôtelière et t	ouristique		, ,			
Section gestion de l'hospitalité	4GGH	anglais : cours avancé niveau suffis cours avancé niveau suffisant	sant et	: allemand ou français :		
Division des professio	ns de san	té et des professions sociales				
Section sciences de la santé	4GSH	mathématiques : cours avancé niveau fort et sciences naturelles : niveau suffisant	ou	mathématiques : cours avancé niveau suffisant et sciences naturelles : niveau fort		
Section des professions de santé et des professions sociales	4GPS	sciences naturelles : niveau fort et sciences sociales : niveau suffisant	ou	sciences naturelles : niveau suffisant et sciences sociales : niveau fort		
Section sciences sociales	4GSO	sciences naturelles : niveau fort et sciences sociales : niveau suffisant	ou	sciences naturelles : niveau suffisant et sciences sociales : niveau fort		

2.7. LES CONDITIONS D'ADMISSION EN 2G

		Conditions d'admission en 2G				
Formation		Réussite de la classe de 3G	Réussite de la classe de 3C			
Division technique générale						
Section ingénierie	2GIG	3GIG	3CB ou 3CC ou 3Cl			
Section informatique	2GIN	3GIG	3CB ou 3CC ou 3Cl			
Section sciences naturelles	2GSN	3GSN	3CB ou 3CC ou 3Cl			
Section sciences environnementales	2GSE	3GIG ou 3GA3D ou 3GSN	3CB ou 3CC ou 3Cl			
Section architecture, design et développement durable	2GA3D	3GA3D	3CB ou 3CC ou 3Cl			
Section scienes naturelles, informatiques et mathématiques	2G3S	3G3S	3CB ou 3CC ou 3Cl			
Division administrative et comme	Division administrative et commerciale					
Section gestion	2GCG	3GCM	3CD ou 3CG			
Section communication et organisation	2GCC	3GCM	3CD ou 3CG			
Section finance	2GCF	3GCM	3CD ou 3CG			
Section marketing, médias et communication	2GMM	3GCM	3CD ou 3CG			
Section data literacy	2GDL	3GCM	3CB ou 3CD ou 3CN			
Section affaires économiques	2GAE	3GCM	3CD ou 3CN			
Division artistique						
Section arts et communication visuelle	2GACV	3GACV	-			
Division hôtelière et touristique						
Section gestion de l'hospitalité	2GGH	3G toutes sections confondues	3CD ou 3CG			
Division des professions de santé	et des profe	essions sociales				
Section sciences sociales	2GSO	3G toutes sections confondues	3C toutes sections confondues			
Section de la formation de l'éducateur	2GED	3G toutes sections confondues, nombre d'inscriptions limité et admission sur dossier	3C toutes sections confondues, nombre d'inscriptions limité et admission sur dossier			
Section de la formation de l'infirmier	2GSI	3GPS ou 3GSN	3C toutes sections confondues			
Section sciences de la santé	2GSH	3GPS ou 3GSN ou 3GIG	3C toutes sections confondues			

Remarque

Pour l'élève issu d'une classe autre que celle reprise dans le tableau ci-dessus, le directeur du lycée fixe une ou plusieurs épreuves d'admission.

3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique se composent d'une classe polyvalente (4C) et des classes du cycle de spécialisation (3C, 2C, 1C). Après la classe polyvalente, l'élève a le choix entre onze sections dont les spécialités sont :

Pour accéder depuis une classe de 5G à une classe de 4C de l'enseignement secondaire classique, l'élève doit avoir obtenu de très bons résultats scolaires en 5G et satisfaire à certaines conditions.

section A	langues vivantes
section B	mathématiques et informatique
section C	sciences naturelles et mathématiques
section D	sciences économiques et mathématiques
section E	arts plastiques
section F	musique
section G	sciences humaines et sociales
section I	informatique et communication
section N	entrepreneuriat, finance et marketing
section P	sciences cognitives et sciences humaines
section R	politiques et développement durable

Conditions d'accès à une classe de 4C

- réussite de la classe de 5G au niveau globalement avancé et
- dans le volet « langues et mathématiques », avoir suivi uniquement des cours avancés avec trois notes annuelles imputées au niveau d'excellence et une note annuelle imputée au niveau fort
- dans le volet « sciences naturelles et sociales », avoir deux notes annuelles imputées au niveau fort et aucune note annuelle inférieure à 30 points en sciences naturelles, informatique, histoire et géographie
- dans le volet « expression, orientation et promotion des talents », avoir une note annuelle imputée au niveau d'excellence et aucune note inférieure à 20 points









Volets	Disciplines	0-19 Gl	20-25 IN	30-35 SU	40-45 FO	50-60 EX
Langues et mathématiques	Allemand - cours avancé Anglais - cours avancé Français - cours avancé Mathématiques - cours avancé	/	/	/	1 x	3 x
Sciences naturelles et sociales	SCIEN Sciences naturelles Informatique SCSOC Histoire Géographie	/	/		au mo	ins 2 x
Expression, orientation et promotion des talents	éducation physique éducation artistique éducation musicale Options et ateliers Vie et société	/				au moins 1 x

Légende :

 ${f GI}$: gravement insuffisant, ${f IN}$: insuffisant, ${f SU}$: suffisant, ${f FO}$: fort, ${f EX}$: excellent







4. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

Les classes supérieures de l'enseignement international se composent de deux années intermédiaires (classes 41 et 31) et de deux années du programme de l'Organisation du Baccalauréat international (classes 2BI et 1BI). Cette formation mène au baccalauréat international reconnu dans la plupart des pays du monde.

Public cible	Jeunes à partir de 15 ans arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en langue française ou anglaise, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau.
Spécificités	 langue véhiculaire: français respectivement anglais; langue A: français (langue principale) respectivement anglais; langue B: anglais (langue seconde) respectivement français; l'allemand est enseigné à un niveau adapté; les débutants sont acceptés en classe de 4l.
Enseignement inte	ernational en anglais
Conditions d'admission	 très bonne maîtrise de l'anglais et niveau A2+/B1 en français; 5C ou 5G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes; traitement individuel des dossiers; tests d'admission en français, en anglais et en mathématiques. Le dossier d'admission pour l'enseignement en anglais est à envoyer directement aux lycées. Voir les détails de la procédure d'admission ainsi que les dates des tests d'admission sur le site Internet du lycée (www.al.lu).
Enseignement inte	ernational en français
Conditions d'admission	 très bonne maîtrise du français et une bonne maîtrise de l'anglais; 5C / 5I ou 5G / 5GIF / 5GIA réussie au niveau globalement avancé avec des cours avancés en français, anglais et mathématiques, avec deux notes annuelles imputées au niveau d'excellence et une note annuelle imputée au niveau fort ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes; test d'admission en français. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet du Lycée technique d'Centre, du Lycée Mathias Adam et du Lycée technique d'Ettelbruck qui offrent le BI en français (www.ltc.lu, www.lyma.lu et www.ltett.lu).

5. L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN PUBLIC

Les Écoles européennes agréées (EEA) ont pour mission d'offrir une éducation multilingue et pluriculturelle à des élèves d'origines diverses ainsi qu'aux élèves nationaux. Elles accordent une place particulière à l'idée européenne, à l'éducation au respect mutuel et à l'ouverture sur le monde extérieur.

L'enseignement secondaire se subdivise en trois cycles, à savoir le cycle d'observation (S1-S3), le cycle de préorientation (S4-S5) et le cycle d'orientation (S6-S7) menant au Baccalauréat européen.

Le diplôme du Baccalauréat européen permet d'être admis dans l'enseignement supérieur de tous les pays de l'Union européenne ainsi que dans plusieurs autres pays.

Public cible	Les EEA sont des écoles publiques ouvertes à tous. Contrairement aux Écoles européennes de type I, elles sont gratuites et sans frais d'inscription, tout comme les autres écoles publiques. Elles permettent ainsi d'intégrer des élèves issus de l'immigration, qu'ils proviennent de familles désirant rester définitivement au Luxembourg ou de familles ne restant dans le pays que pour une durée déterminée. Ces écoles ciblent également les élèves des différentes régions du pays qui n'ont pas nécessairement une expérience multilingue antérieure, mais dont les parents estiment qu'un enseignement varié sur le plan linguistique et culturel est plus approprié.
Spécificités	Il existe trois sections linguistiques : l'allemand, l'anglais et le français. Les langues L1 proposées sont l'allemand, l'anglais, le français et le portugais. L'étude de la première langue étrangère L2 commence en première année primaire. Cette langue peut être l'allemand, l'anglais ou le français. Dès la première année secondaire, tous les élèves commencent l'étude d'une deuxième langue étrangère L3. À partir de la troisième année secondaire, la langue L2 devient progressivement la langue d'enseignement des sciences humaines, de l'histoire, de la géographie, de l'économie, de vie et société. Dans le cas de l'éducation musicale, de l'éducation artistique, des TIC et de l'éducation physique, l'enseignement est donné dans une des langues du programme de l'élève.
Conditions d'admission	 Pour de plus amples informations, consultez les sites suivants École Internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette (sections EN – FR – DE) www.eide.lu École Internationale Gaston Thorn (sections EN – FR – DE) www.eigt.lu Lycée Edward Steichen (sections EN – FR – DE) www.lesc.lu Lënster Lycée International School (sections EN – FR – DE) www.llis.lu École Internationale de Mondorf-les-Bains (sections EN – FR – DE) www.eimlb.lu École Internationale Mersch Anne Beffort (sections EN – FR – DE) www.eimab.lu

6. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL ANGLOPHONE (CAMBRIDGE)

Il est possible de suivre un cursus complet, tel que proposé par le Cambridge Assessment International Education, dont le réseau compte plus de 10 000 écoles dans 16 pays (voir www.edulink.lu/wk91).

La langue véhiculaire des cours est l'anglais: ce cursus est donc réservé à des élèves anglophones confirmés.

En laissant l'élève choisir ses cours en fonction de ses projets d'études supérieures, cela lui permet de personnaliser son parcours et de se préparer au mieux pour les études supérieures.

Les examens se situent à deux moments de la scolarité. Le premier, l'IGCSE (International General Certificate of Secondary Education), a lieu entre 14 et 16 ans selon le niveau de l'élève. Le deuxième, l'Advanced Level, a lieu pendant les deux années qui clôturent le cycle secondaire.

Le programme, typique des pays du Commonwealth, est particulièrement bien adapté aux universités anglosaxonnes.

Public cible	Jeunes arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en anglais, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau pour accéder à des études universitaires.
Spécificités	 International GCSE: classes de 4° et 3° Le curriculum ne définit pas de sections spécifiques, mais comprend des branches obligatoires et des branches optionnelles qui sont choisies par les élèves en fonction de leurs études futures. International AS et A-levels: classes de 2° et 1^{re} Toutes les branches sont optionnelles et choisies par les élèves en fonction de leurs études universitaires futures.
Conditions d'admission	 très bonne maîtrise de l'anglais; 5C ou 5G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes; traitement individuel des dossiers; tests d'admission en anglais et en mathématiques le cas échéant. L'inscription se fait en ligne via le site Internet du Lycée/International School Michel Lucius au cours du 2e trimestre et au plus tard pendant les journées d'inscription nationales. Pour plus d'informations, consultez le site www.lml.lu.

7. L'ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS

Cet enseignement binational permet d'obtenir plusieurs diplômes.

L'ordre d'enseignement secondaire classique (ESC) mène à trois diplômes :

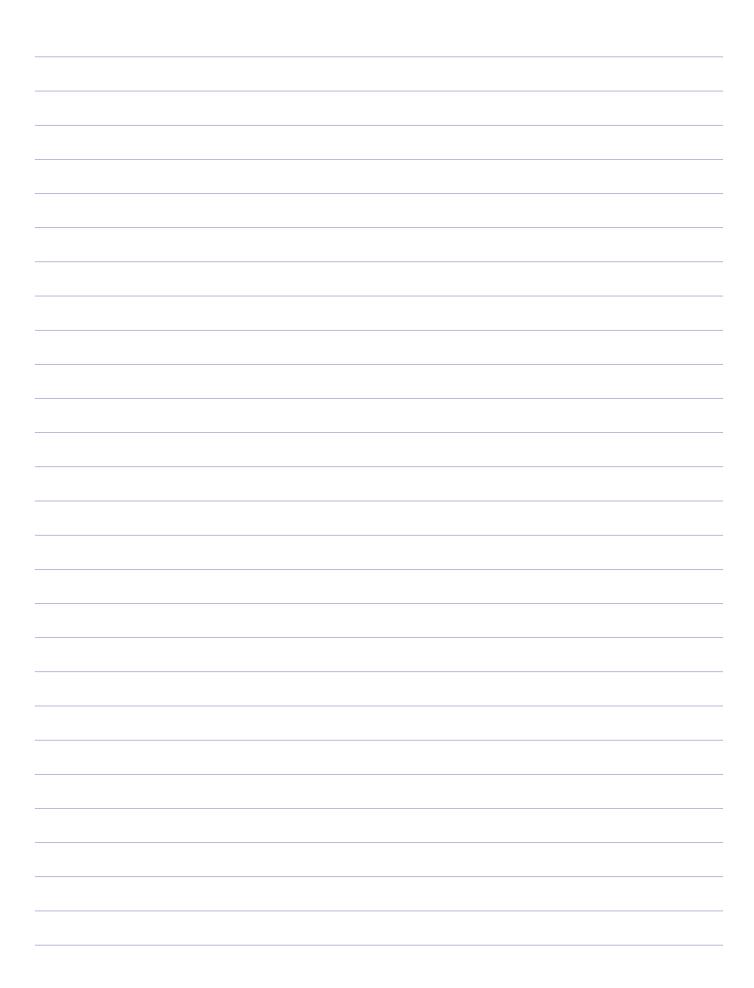
• après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) ». Ce diplôme allemand est suivi d'une période de stage dans une entreprise et permet de suivre des études post-secondaires. après la classe 12 : diplôme de fin d'études secondaires classiques, section binationale germano-luxembourgeoise et Allgemeine Hochschulreife (Abitur). Les deux diplômes sont reconnus et permettent de poursuivre des études universitaires dans la plupart des pays du monde.

L'ordre d'enseignement secondaire général (ESG) mène à trois diplômes :

- après la classe 10 : diplôme allemand « Mittlerer Bildungsabschluss (MBA) »
- après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) »
- après la classe 12 : diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires générales division administrative et commerciale, section gestion

Pour plus d'informations, consulter le site du Schengen-Lyzeum, Perl (www.schengenlyzeum.eu).

Public cible	Le Schengen-Lyzeum Perl est une école binationale permettant à un public transfrontalier de la Grande Région de recevoir une éducation issue de deux pays dans un milieu multilingue et pluriculturel.
Spécificités	La langue véhiculaire est en principe l'allemand. L'histoire est enseignée en français dans l'enseignement secondaire classique. Dans cet ordre d'enseignement, il n'existe pas de sections, mais l'élève suit des cours obligatoires et choisit certains parmi les cours optionnels pour les deux années terminales (classes 11 et 12).
Conditions d'admission	 5C réussie pour l'enseignement secondaire classique 5G réussie niveau globalement avancé pour l'enseignement secondaire général







1. LE CENTRE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (CEPAS)

Au sein de la Maison de l'orientation, le CePAS offre aux adolescents et aux jeunes adultes âgés entre 12 et 30 ans, à leurs parents, familles et tuteurs un accompagnement psychologique et/ou psychothérapeutique, social et en psychomotricité. Toutes les consultations au CePAS sont gratuites et confidentielles.

Le CePAS est également en charge du traitement, de la décision, de la notification et de la liquidation des demandes de subventions (pour ménages à faible revenu) et de maintien scolaire introduites via les SePAS.



Contacts: Maison de l'orientation

29, rue Aldringen 1118 Luxembourg

Tél. : (+352) 800 281 81 e-mail : info@m-o.lu

CePAS

Tél. : (+352) 247 759 10 e-mail : info@cepas.public.lu

2. LE DÉPARTEMENT ÉDUCATIF ET PSYCHOSOCIAL

Chaque lycée est doté d'un département éducatif et psychosocial, qui se compose du Service psycho-social et d'accompagnement scolaires, du service socio-éducatif, de l'équipe de soutien pour élèves à besoins éducatifs spécifiques, de la cellule d'orientation et d'intégration scolaires et, le cas échéant, de l'internat. Le département en question est dirigé par un chef de département, issu du personnel éducatif et psychosocial.

2.1. LE SERVICE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (SEPAS)

Le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) travaille en collaboration avec l'ensemble des services présents au sein du lycée ainsi qu'avec les enseignants du lycée et les parents des élèves dans le but premier de maintenir ou développer le bien-être des élèves à l'école et en général.

Les professionnels du SePAS informent, accompagnent et soutiennent les élèves dans leurs questionnements et prises de décisions au niveau scolaire, professionnel et personnel. Sur le plan éducatif, ils accompagnent le développement de leurs ressources, notamment concernant les élèves en situation de vulnérabilité, de discrimination ou de harcèlement et contribue à la protection de leurs droits.

Le personnel du SePAS comprend des psychologues, des assistants sociaux, des éducateurs gradués et des éducateurs diplômés.



Au sein des lycées :

- Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)
- Service socio-éducatif (SSE)
- Equipe de soutien pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB)
- Cellule d'orientation et d'intégration scolaires (COI)



2.2. LE SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF (SSE)

Au sein des lycées publics et de certains lycées privés, le Service socio-éducatif (SSE) travaille en collaboration avec l'ensemble des services présents au sein du lycée, ainsi qu'avec les enseignants et les parents dans le but premier de maintenir ou développer le bien-être des élèves à l'école et en général.

Les professionnels du SSE interviennent notamment dans le cadre de l'éducation non formelle :

- en proposant aux élèves une offre d'activités périscolaires ainsi que des projets socioéducatifs en lien avec leurs besoins et leurs envies
- en favorisant la participation de tous les élèves à la vie du lycée, par l'accompagnement des comités d'élèves, des délégués de classe, et des élèves en général, pour tous les sujets qui les préoccupent dans leur vie quotidienne, aux niveaux personnel, social, scolaire, etc.

Le personnel du SSE comprend des éducateurs gradués et des éducateurs diplômés.

2.3. L'ÉQUIPE DE SOUTIEN POUR ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES (ESEB)

Les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) ont pour mission de soutenir les élèves afin de favoriser leur bien-être, leur autonomie, leur épanouissement personnel et leur participation à la vie scolaire. Ils conseillent les parents et les enseignants et peuvent assurer une prise en charge ambulatoire des élèves à besoins spécifiques au sein du lycée.

2.4. LA CELLULE D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION SCOLAIRES (COI)

Dans chaque lycée il existe une cellule d'orientation et d'intégration scolaires composée de membres du personnel enseignant et du personnel éducatif ou psycho-social. Cette cellule d'orientation et d'intégration scolaires est chargée de la mise en oeuvre de la démarche d'orientation scolaire et professionnelle qui vise à :

- informer sur le système scolaire et les voies de formation, y compris les possibilités d'études supérieures au Luxembourg et à l'étranger ;
- faire connaître le monde socio-économique, en particulier le marché de l'emploi ;
- développer chez les élèves les compétences permettant de choisir leur voie de formation et d'élaborer un projet d'études personnel.

3. LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES ÉLÈVES (DPE)

Un délégué à la protection des élèves (DPE) est désigné dans chaque lycée. Celui-ci a pour missions la promotion du respect des droits de l'élève et la prévention et la protection contre toute forme de maltraitance et de danger allant à l'encontre du bien-être de l'élève, la sensibilisation, le conseil et le soutien à la communauté scolaire, l'information sur les procédures à suivre et le développement et l'organisation de formations en lien avec la protection des élèves.

4. LES ANTENNES LOCALES DU SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE

Les Antennes locales font partie du Service national de la jeunesse (SNJ) et ont pour mission de **soutenir les jeunes dans leur transition entre vie scolaire et vie active**. Elles sont réparties sur 11 sites à travers le pays ce qui permet d'être près des jeunes et de leur réalité. Les collaborateurs sont spécialisés dans l'accompagnement des jeunes et dans la mise en œuvre de programmes permettant un retour à une activité.

Son action s'adresse aux jeunes qui

- sont encore scolarisés, mais qui sont sur le point de quitter l'établissement scolaire sans avoir de solution concrète ;
- ont quitté le système scolaire sans diplôme.

Ainsi, les Antenens locales proposent aux jeunes :

- du conseil et de l'information sur les offres de formations et la vie professionnelle ;
- un accompagnement individuel en vue d'une intégration aux études ou à la vie professionnelle ;
- des alternatives à l'inactivité.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://hey.snj.lu Prendre un rendez-vous à l'antenne choisie avant de s'y rendre :

Antenne locale du SNJ - Wiltz	49, Grand-Rue L-9530 Wiltz	antenne.wiltz@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Ettelbruck	57 Grand-Rue, L-9050 Ettelbruck,	antenne.ettelbruck@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Redange/Attert	74, Grand-Rue L-8510 Redange/Attert	antenne.redange@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Mersch	3-7, boulevard GD. Charlotte L-7520 Mersch	antenne.mersch@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Junglinster	2, route d'Echternach L-6114 Junglinster	antenne.junglinster@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Grevenmacher	2a, rue Prince Henri L-6735 Grevenmacher	antenne.grevenmacher@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Luxembourg	48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg	antenne.luxembourg@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Pétange	10, rue J. B. Gillardin L-4735 Pétange	antenne.petange@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Differdange	23, Grand-Rue L-4575 Differdange	antenne.differdange@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Esch/Alzette	1, avenue du Swing L-4367 Esch-Belval	antenne.esch@snj.lu
Antenne locale du SNJ - Dudelange	25, rue Jean Jaurès L-3490 Dudelange	antenne.dudelange@snj.lu

5. LE SERVICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE L'ADMINISTRATION DE L'EMPLOI (ADEM-OP)

Le service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP) aide le jeune et l'adulte dans leur choix de carrière professionnelle.

Le citoyen jeune et adulte, à tout âge et à tout moment de sa vie, peut recourir à l'avis du conseiller d'orientation. Celui-ci tient compte avant tout des intérêts, des aptitudes et des capacités du candidat. Il prend aussi en considération la situation de l'emploi, son évolution et les chances d'avenir dans le métier ou la profession envisagée. C'est à l'ADEM-OP que doivent s'adresser les jeunes et adultes qui vont suivre une formation professionnelle sous contrat d'apprentissage initial/contrat d'apprentissage pour adultes.

Luxembourg Maison de l'orientation Adem-Orientation professionnelle	29, rue Aldringen L-1118 Luxembourg	(+352) 247-854-80
Wiltz Diekirch	7, avenue de la Gare L-9233 Diekirch	(+352) 247-654-30
Esch-sur-Alzette Belval	1, bd porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette	(+352) 247-754 11

Voir aussi: www.adem.public.lu

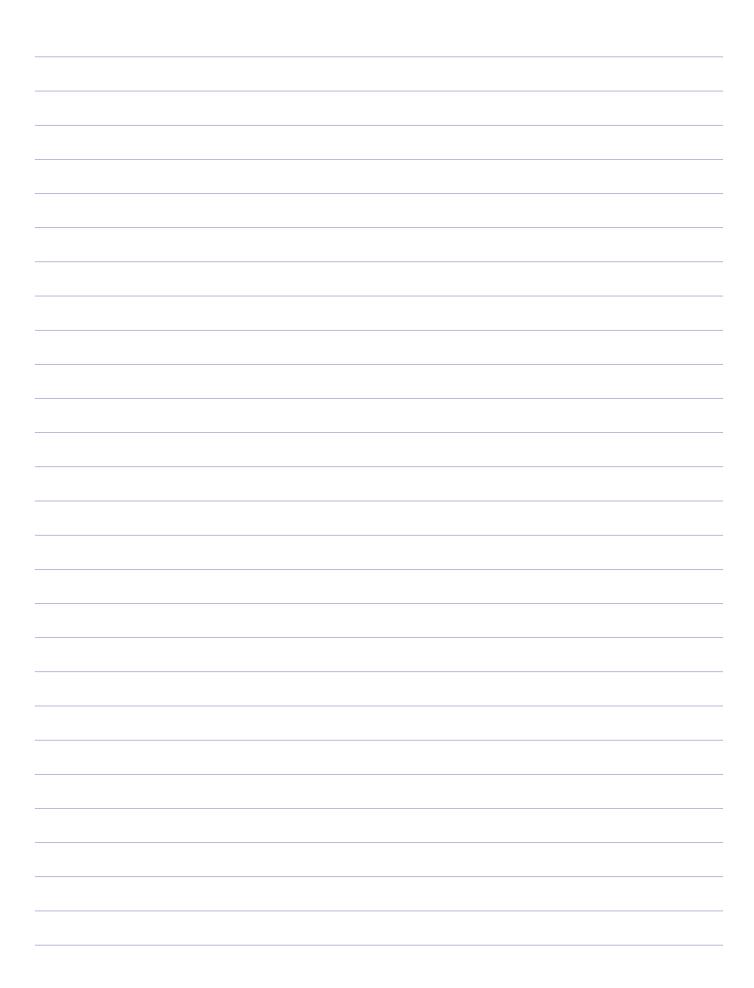
6. LA MAISON DE L'ORIENTATION (MO)

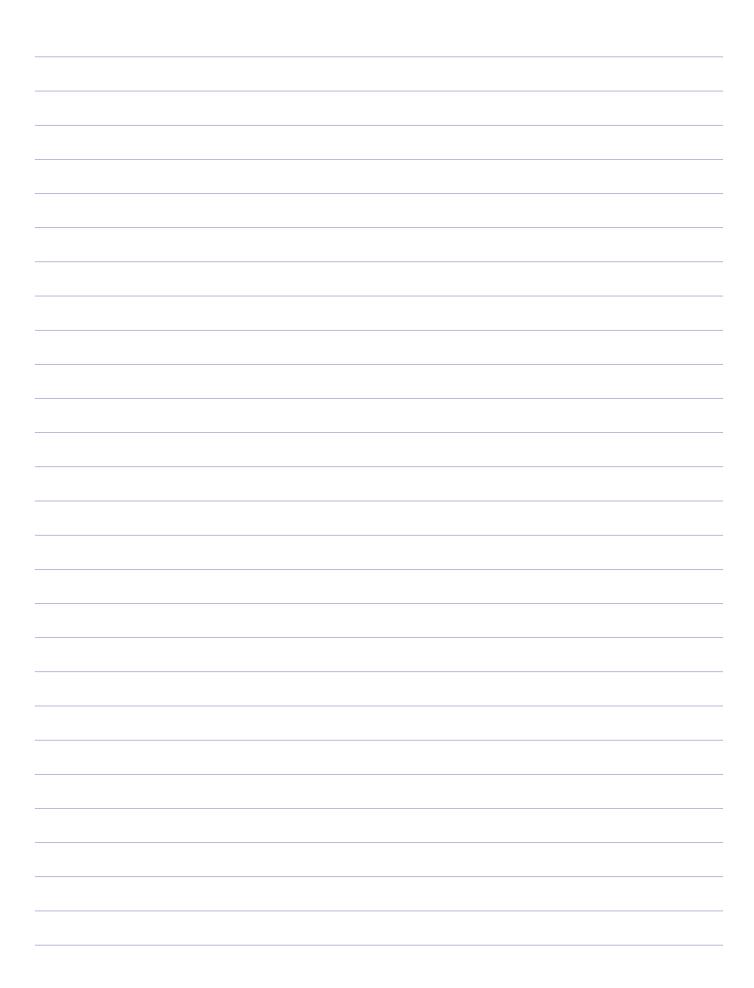
La Maison de l'orientation (MO) est une administration de l'État qui regroupe en un seul lieu - le 29, rue Aldringen à Luxembourg-Ville - des acteurs publics actifs dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle. L'offre de la MO s'adresse à tout citoyen cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle. Les conseillers de huit services spécialisés sont disponibles, en principe sur rendez-vous, mais le citoyen peut bénéficier également d'un entretien dans le guichet unique de la MO sans rendez-vous, à titre gratuit et de manière anonyme, pour l'accompagner dans son orientation: https://maison-orientation.public.lu/fr/maison-orientation/guichet-unique.html

Le site Internet <u>orientation.lu</u> propose notamment des fiches détaillées sur tous les métiers et professions contenant les informations suivantes :

- description du métier (textes et photos);
- champ d'activité du métier ;
- conditions de travail;
- compétences requises ;
- conditions d'accès ;
- diplôme final (du CCP au BTS);
- description de la formation ;
- établissements scolaires qui dispensent la formation ;
- chambres professionnelles compétentes.

Il constitue une aide précieuse dans l'exploration du monde professionnel.





V. LES LYCÉES ET INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



COORDONNÉES DES LYCÉES

CENTRE

Athénée de Luxembourg (AL)	24, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	44 02 49 - 61 00	www.al.lu	
Bouneweger Lycée Luxembourg (BLL)	119, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg	40 39 45 - 205	www.ltb.lu	
École de Commerce et de Gestion - School of Business and management (ECG)	21, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 51 00	www.ecg.lu	
École Internationale Gaston Thorn (EIGT)	17, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 61 02	www.eigt.lu	
École nationale de santé du Luxembourg (ENSA siège)	27,rue Barblé L-1210 Luxembourg	44 11 37 36	www.ensa.lu	
École nationale pour adultes (ENAD) - Site Blumm	17, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 65 03 50 -1	www.enad.lu	
École nationale pour adultes (ENAD) - Site High Five	112, route d'Arlon L-1150 Luxembourg	26 65 03 50 -2	www.enad.lu	
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Limpertsberg	19, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg	46 76 16 - 205	www.artsetmetiers.lu	
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Dommeldange	20, rue Nicolas Hein L-1721 Luxembourg	26 68 91 - 20 07		
Lycée Aline Mayrisch (LAML)	38, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 32 11	www.laml.lu	
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL)	Place Auguste Laurent L-1912 Luxembourg	22 23 02 - 504	www.lgl.lu	
Lycée Josy Barthel (LJBM)	2, rue Gaston Thorn L-8268 Mamer	26 31 40 - 1	www.ljbm.lu	
Lycée/International School Michel Lucius (LML)	157, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg	47 33 95 - 50	www.lml.lu	
Lycée Michel-Rodange (LMRL)	30, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 71 00	www.lmrl.lu	
Lycée Robert-Schuman (LRSL)	1, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg	22 82 14 – 219	www.lrsl.lu	
Lycée technique du Centre (LTC)	106, avenue Pasteur L-2309 Luxembourg	47 38 11 - 1		
Lycée technique du Centre (LTC) Annexe Kirchberg	6, rue R. Coudenhove-Kalergi L-1359 Luxembourg	43 43 32 - 1	www.ltc.lu	
Sportlycée (SLL)	66, rue de Trèves L-2630 Luxembourg	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu	

SUD			
Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)	22, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	57 50 50 901	www.cnfpc.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE)	B.P. 7 L-4501 Differdange Campus de l'EIDE L-4620 Differdange	28 85 72 1	www.eide.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE) Site Esch-sur-Alzette	91, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette	26 53 67 1	
École nationale pour adultes (ENAD) - Site Belval	1, Avenue de la Fonte L-4364 Belvaux	26 65 03 50 -1	www.enad.lu
Lycée Bel-Val (LBV)	100, avenue du Blues L-4368 Belvaux	26 55 47	www.lbv.lu
Lycée de Garçons Esch (LGE)	71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette	55 62 85 - 1	www.lge.lu
Lycée Guillaume Kroll (LGK)	32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	55 95 45 - 205	www.lgk.lu
Lycée Hubert Clément (LHCE)	2, rue Général Patton L-4277 Esch-sur-Alzette	55 71 55	www.lhce.lu
Lycée Nic-Biever (LNB)	28, rue du Parc L-3542 Dudelange	51 60 31	www.lnbd.lu
Lycée technique de Lallange (LTL)	Boulevard Hubert Clément L-4064 Esch-sur-Alzette	55 95 42 - 305	www.ltl.lu
Lycée Mathias Adam (LMA)	Avenue de l'Europe L-4802 Lamadelaine	50 87 30 - 204	
Lycée Mathias Adam (LMA) Annexe Jenker	Rue Pierre Frieden L-4560 Differdange	58 44 79 - 1	www.lyma.lu
École nationale de santé du Luxembourg (ENSA CFNid)	13, rue de l'Église L-4922 Bascharage	54 64 74 202	www.ensa.lu

EST				
École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB)	2, route de Burmerange L-5659 Mondorf-les-Bains	28 12 88 - 1	www.eimlb.lu	
Lycée classique d'Echternach (LCE)	Ancienne Abbaye 1, rue du Pont L-6401 Echternach	72 87 15 - 100	www.lce.lu	
Lënster Lycée International School (LLIS)	2, rue Victor Ferrant L-6122 Junglinster	27 69 63 1	www.llis.lu	
Maacher Lycée Grevenmacher (MLG)	3, rue de l'École L-6722 Grevenmacher	75 06 65 - 0	www.maacherlycee.lu	
Schengen-Lyzeum Perl (SLP)	Auf dem Sabel 2 D-66706 Perl	2478 - 51 20	www.schengenlyzeum.eu	

NORD			
Atert-Lycée Redange (ALR)	1, rue du Lycée L-8508 Redange-sur-Attert	26 62 32 - 200	www.alr.lu
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)	77, rue Jean-Pierre Thill L- 9085 Ettelbruck	81 89 39 1	www.cnfpc.lu
École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL)	19, rue Joseph Merten L-9257 Diekirch	80 87 91 1	www.ehtl.lu
École Internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB)	Square Princesse Marie-Astrid L-7523 Mersch	28 33 81 00	www.eimab.lu
Lycée classique de Diekirch (LCD)	32, avenue de la Gare L-9233 Diekirch	26 807 - 210	www.lcd.lu
Lycée Edward Steichen Clervaux (LESC)	1, rue Edward Steichen L-9707 Clervaux	206 007 - 1	www.lesc.lu
Lycée Ermesinde (LEM)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen (Mersch)	26 89 00 - 26	www.lem.lu
Lycée du Nord (LN)	19, rue Général Patton L-9551 Wiltz	95 93 20 - 232	www.lnw.lu
Lycée technique agricole (LTA)	1, Kréiwénkel L-9374 Gilsdorf	81 85 25 - 1	www.lta.lu
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT)	71, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 92 01 - 305	www.ltett.lu
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales (LTPES)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen	52 35 25 1	www.ltpes.lu
École nationale de santé du Luxembourg (ENSA CFEtt)	1, impasse avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 73 81 - 506	www.ensa.lu
Nordstad-Lycée (NOSL)	6, rue Joseph Mertens L-9257 Diekirch	80 47 54 - 1	www.nosl.lu

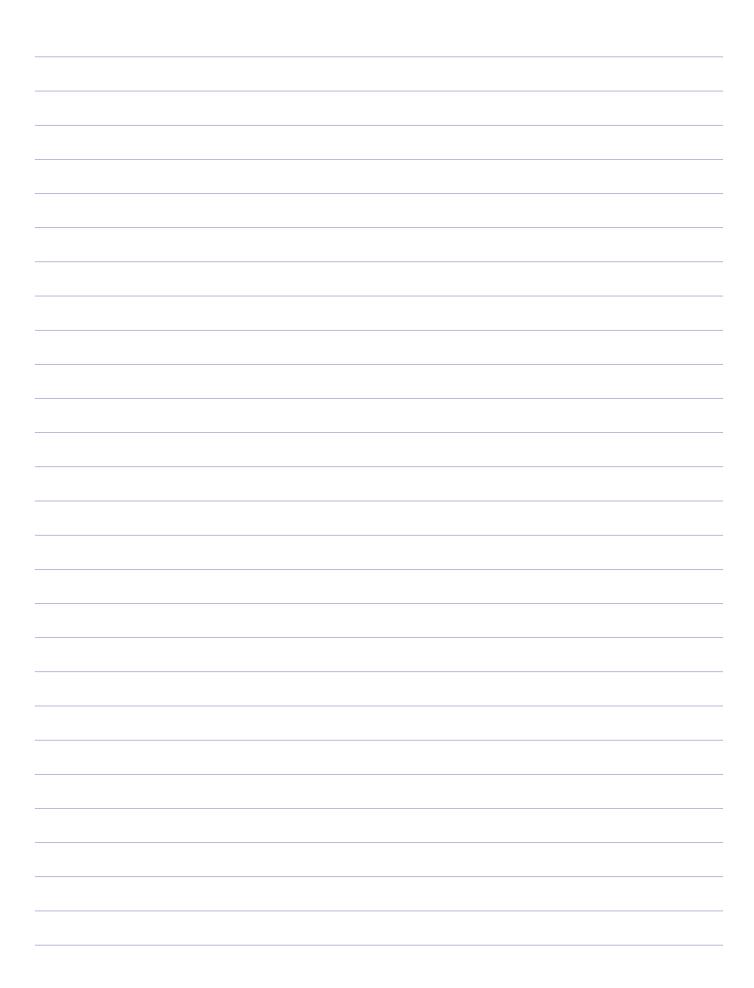
ÉCOLES PRIVÉES subventionnées par l'État et appliquant les programmes officiels						
École privée Fieldgen (EPF)	21, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg	49 94 31 - 268	www.epf.lu			
École privée Marie-Consolatrice (EPMC)	101, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette	57 12 57 - 1	www.epmc.lu			
École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND)	4, rue Marguerite de Busbach L-1269 Luxembourg	43 40 91 - 93	www.saintesophie.lu			
École privée Sainte-Anne (EPSA)	108, Grand-Rue L-9051 Ettelbruck	81 22 10 - 211	www.sainte-anne.lu			
Lycée privé Emile Metz (LPEM)	50, rue de Beggen L-1220 Luxembourg	43 90 61 - 1				
Lycée privé Émile Metz (LPEM) Annexe Differdange	51, rue Émile Mark L-4620 Differdange	43 90 61 - 1	www.lpem.lu			

COORDONNÉES DES INTERNATS							
CENTRE							
Internat Fieldgen , Luxembourg-ville Accueil de filles de l'école privée Fieldgen	49 94 31 - 536	www.epf.lu					
Convict épiscopal , Luxembourg-ville Accueil de garçons des lycées de la Ville de Luxembourg	44 743 - 206	www.convict.lu					
Internat du Sportlycée, Luxembourg-Cents Accueil de filles et de garçons du SLL	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu					
EST							
Institution St Willibrord, Echternach Accueil de filles et de garçons des lycées d'Echternach, de Grevenmacher et de Junglinster Internat de jour pour garçons et filles	72 03 13	www.internat-echternach.lu					
NORD							
Atert-Lycée , Redange Accueil de filles et de garçons du ALR	26 62 32 20	www.alr.lu					
EIMAB, Mersch Accueil d'élèves du primaire et du secondaire	28 33 8 100	https://www.eimab.lu/boarding- school/					
Internat Sigefroid , Mersch Accueil de filles et de garçons du Lycée Ermesinde et du LTPES, Mersch	26 89 00 - 702	www.lem.lu/internat					
Internat Sainte-Anne, Ettelbruck Les Internats Jacques Brocquart asbl Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	26 80 59 - 1	www.internats.lu/?-internat- sainte-anne-ettelbruck					
Internat Jos Schmit, Diekirch Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	80 34 40	www.internat-diekirch.lu					
Internat du Nord , Wiltz Accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	26 95 23 - 1	www.internats.lu					

95 73 73

Villa, Wiltz Internat de jour, accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord

www.lnw.lu





www.mengschoul.lu

t'aide à trouver le lycée qui t'accompagnera le mieux vers ton avenir.





